



REGLEMENT FINANCIER DE L'ETABLISSEMENT

Présentation de la Mission Laïque Française

- La Mission Laïque Française est une association loi 1901, à but non lucratif, créée en 1902 reconnue d'utilité publique en 1907. Elle a pour objet la diffusion de la langue et de la culture françaises. A cet effet, elle crée et gère, dans le monde, des établissements scolaires qui scolarisent, de la maternelle au lycée aussi bien les enfants du pays d'accueil que des enfants français et des enfants étrangers tiers.
- L'Ecole Française de Florence-Mlf Lycée Victor Hugo, comme un grand nombre d'établissements de la Mlf, est un établissement autofinancé : il ne reçoit aucune subvention, ni de l'Etat Français, ni d'aucun autre organisme. Ses seules ressources proviennent des droits d'écologie. Ces droits d'écologie doivent donc couvrir la totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement.
- L'inscription d'un élève à l'Ecole Française de Florence-Mlf Lycée Victor Hugo implique la pleine adhésion aux valeurs de la Mlf et à ses principes et règles de fonctionnement administratifs et financiers.

DROITS DE 1^{ère} INSCRIPTION (Tableau 1-pag. 4)

Pour tout nouvel élève s'inscrivant dans l'établissement, un droit de 1^{ère} inscription est exigible au moment de l'inscription. Les élèves provenant d'un établissement du réseau Mlf MONDE sont dispensés des droits de 1^{ère} inscription.

FRAIS DE REINSCRIPTION (Tableau 1-pag. 4)

Les frais de réinscriptions sont annuels, ils sont perçus avec la facture du deuxième trimestre de l'année N pour l'année N+ 1. Ces frais ne sont pas déductibles des frais de scolarité.

Les élèves ne seront admis en classe et l'inscription ou réinscription ne sera définitive qu'après la perception de la totalité des sommes dues.

FRAIS DE SCOLARITE (Tableau 2-pag. 4)

Les frais de scolarité incluent tous les frais liés à l'enseignement y compris :

- Les éventuelles sorties pédagogiques obligatoires dans la limite de 30 euro par année scolaire par élève
- L'inscription à la certification de langue : Cambridge, CILS

FRAIS DE DEMI-PENSION (Tableau 3-pag. 4)

Les tarifs de demi-pension sont forfaitaires, annuels et sont facturés selon les mêmes modalités que les droits de scolarité.

- La restauration est optionnelle pour les élèves du lycée. Le choix se fait en début d'année scolaire. Le prix du repas unitaire (achat de carnet de 10 tickets) est fixé à 9,00 €. Elle est obligatoire pour les élèves de maternelle, élémentaire et collègue.
- Pour les utilisateurs du forfait 4 repas/sem, les repas exceptionnels seront facturés 9,00 €/repas
- Les changements de régime en cours de trimestre ne sont pas autorisés
- Tout changement doit être communiqué par écrit au secrétariat du proviseur 10 jours avant chaque début de trimestre
- En cas d'absence supérieure ou égale à 1 semaine et sur demande écrite et motivée de la famille, un remboursement pourra être effectué, sur décision du Proviseur
- Aucun remboursement n'est effectué pour une absence inférieure à une semaine consécutive
- Le remboursement est effectué sur la base de 5 € par repas.

réseau mlfmonde



FRAIS DIVERS

Les frais de scolarité n'incluent pas :

- Les frais des examens du DNB et BAC/EsaBac
- L'achat de l'uniforme
- Le coût du Transport
- Les activités extrascolaires
- Les éventuels voyages scolaires
- Les manuels scolaires, les cahiers d'activité et les matériels sont à la charge des familles et font l'objet d'une liste transmise au plus tard le 25/06/N-1.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Les frais de scolarité sont exigibles et payables selon les modalités suivantes :

- versement en 1 seule annuité (cf. tableau 2/annexe)
- en 3 versements inégaux, en septembre (facturation de 4 mois), janvier (3 mois) et avril (3 mois) :
 - TR1 : 30 septembre (Facturation des frais de scolarité du 1er trimestre)
 - TR2 : 31 janvier (Facturation des frais de scolarité du 2ème trimestre)
 - TR3 : 30 avril (Facturation des frais de scolarité du 3ème trimestre)
- en 10 versements égaux grâce au prélèvement automatique

Modes de paiement : Tous frais

- Soit par virement bancaire aux coordonnées suivantes en faisant parvenir au service comptable une copie du reçu du virement portant nom, prénom et classe de(s) élève(s).
 - **BNL n° IBAN : IT56 G010 0502 8020 0000 0013 524 – swift BNLIITRRFIX**
 - **FR76 3056 8199 0400 0127 5061 812 - BIC CMCIFRPP**
- Soit par chèque libellé au nom de "Ecole Française de Florence" (le chèque mentionnera au dos le nom, la classe du ou des enfants)
- Par carte de Crédit ou carte BANCOMAT au service Administratif et Financier

Abattement pour fratries

Une réduction sur les seuls droits de scolarité est accordée aux familles nombreuses

- 15% sur le 3^{ème} enfant
- 20% sur le 4^{ème} enfant et les suivants.

Les élèves bénéficiant d'une bourse d'aide à la scolarité ne pourront bénéficier de cette réduction.

Remboursement :

- La règle du « tout mois commencé est dû » est applicable.
- Le calcul est établi au prorata du nombre de mois (N/10).
- Les départs au-delà du 30 avril N n'ouvrent droit à aucun remboursement.
- Aucune remise sur des droits de scolarité pour une absence inférieure à un mois ne pourra être acceptée. Toute demande devra être dûment justifiée et soumise à l'approbation du chef d'établissement

ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES

Un service de ludothèque, garderie, aide aux devoirs est proposé après la classe pour les élèves de maternelle et primaire. D'autres activités hors temps scolaire sont proposées chaque année, le programme détaillé est communiqué en septembre.

réseau mlfmonde



Le choix de l'activité se fait en début d'année scolaire et est valable **pour toute l'année scolaire**. L'arrivée en cours de période, l'abandon ou l'absence aux activités ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Des permutations peuvent exceptionnellement avoir lieu, sous réserves d'accord de la Direction.

Le paiement de ces activités s'effectue **en un seul règlement annuel**.

Les enfants du primaire non repris à l'heure prévue sont automatiquement pris en charge par le service de garderie. **Cette prestation exceptionnelle est facturée 12 € la 1^{ère} heure, 24 € après 1 heure.**

ENGAGEMENT

L'inscription d'un élève dans un établissement de la Mission Laïque Française suppose l'acceptation du présent règlement, seul document qui fait foi dans le cadre administratif.

Pour cela, les parents ou tuteurs d'un élève devront certifier par écrit, dans le dossier d'inscription et avec l'annexe à retourner, avoir pris connaissance du règlement financier et s'engagent à le respecter.

L'école se réserve le droit de ne plus admettre en classe, en cours d'année, les élèves dont les droits de scolarité n'auront pas été acquittés dans les délais requis.

L'école se réserve le droit de ne pas réinscrire un élève dont les droits de scolarité de l'année N-1 n'auront pas été acquittés intégralement.

réseau mlfmonde

ECOLE FRANÇAISE DE FLORENCE – MIF - LYCÉE VICTOR HUGO

Tél. +39 055 266 991 – Fax: + 39 055 210 287

VIA DELLA SCALA, 85 - 50123 FIRENZE - ITALIE

www.vhugo.eu

C.F. 94149100482





TARIFS 2019/2020

TABLEAU 1

INSCRIPTION	
Droits de Première inscription	1 060,00 €
Renouvellement annuel	320,00 €

TABLEAU 2

FRAIS DE SCOLARITE / PAR AN		
	Paiement intégral avant le 25 septembre	Paiement échelonné (3 versements ou mensuel)
Maternelle	6 242,60 €	6 370,00 €
Elémentaire	6 428,80 €	6 560,00 €
Collège	7 732,20 €	7 890,00 €
Lycée	8 643,60€	8 820,00 €

TABLEAU 3

RESTAURATION		
	Paiement intégral avant le 25 septembre	Paiement échelonné (3 versements ou mensuel)
Forfait annuel 3 repas/sem	666,40 €	680,00 €
Forfait annuel 4 repas/sem	862,40 €	880,00 €
Forfait annuel 5 repas/sem	1 058,40 €	1 080,00 €

réseau mlfmonde

